

MINISTERE DE LA CULTURE,  
DE L'ARTISANAT  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

NOR : TAC 9700295 AC

ARRETE N° 80 / CM du

portant cessation de fonction de Monsieur Francis STEIN, Secrétaire Général de l'Office Territorial d'Action Culturelle.

117 MARS 1997

*Le Président du Gouvernement  
de la Polynésie française*

SUR le rapport du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et de la Vie associative,

- VU la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 96-313 du 12 avril 1996 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
  - VU l'arrêté n° 195/PR du 29 mai 1996 portant nomination du Vice-Président et des autres Ministres du Gouvernement de la Polynésie française ;
  - VU le procès-verbal du conseil d'administration de l'Office territorial d'action culturelle en date du 25 février 1997 :

Le Conseil des Ministres en ayant délibéré dans sa séance du

**ARRETE:**

**Article 1er** - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Francis STEIN, recruté en qualité de Secrétaire Général de l'Office Territorial d'Action Culturelle.

**Article 2.** - Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et de la Vie associative est chargé de l'exécution du présent arrêté qui abroge l'arrêté n°1118/CM du 21 novembre 1985 et qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

### Applications:

Papeete, le 07 MARS 1997

PR	1
SGG	1
REG	1
IGAT	1
SCM	2
Ministères	15
PEL	1
FC	1
CDE	1
OTAC	1
Int. s/c OTAC	1
JOPE	1

#### Transmission avec AR :

1

Par le Président du Gouvernement

Gaston FLOSSÉ

## Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et de la Vie associative

Angéline BONNO

Pour Ampliation  
Le Chef du Bureau du Courier, P.I.



J.P. GALENON